



35F07

Lac Bégin

Légende

Carte des titres miniers

- |  |   |
|--|---|
|  | Statut:<br>A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion<br>D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité<br>B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué<br>P-En attente de renouvellement, U-Refusé |
|  | Statut:<br>A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité<br>N-Refus de renouveler, Z-Désistement<br>R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé  |
|  | Aire de titres en traitement  |
|  | Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)   |
|  | Territoire arpenté non désigné  |
|  | Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim  |
|  | Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)  |
|  | Aire d'extraction   |
|  | Autorisation sans bail  |
|  | Certificat d'autorisation   |
|  | Déclaration de conformité   |
|  | CM (concession minière) ou<br>EM (mail minier)  |
|  | PEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)  |

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite après la sigle, est en lien avec la carte de la partie droite de la carte de désignation.

- Substance extraite
- |                       |                    |                           |             |
|-----------------------|--------------------|---------------------------|-------------|
| G) Sable de silice    | (I) Gravier        | (O) Dolomie               | (U) Autre   |
| (J) Calcaire          | (M) Marbre         | (P) Ferme consolidée      | (X) Calcite |
| (E) Minerai de fer    | (N) Minerai de fer | (R) Résidu minier inertes | (Y) Sable   |
| (L) Minerai de silice | (T) Terre noire    | (S) Sable                 | (Z) Tourbe  |

- Statut du site d'extraction
- |                            |            |           |                  |                   |
|----------------------------|------------|-----------|------------------|-------------------|
| (O) Ouvert sous conditions | (U) Ouvert | (F) Fermé | (N) Non autorisé | (T) En traitement |
|----------------------------|------------|-----------|------------------|-------------------|

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
  - Périétre urbaine
  - Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif
- Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
- Terres de catégorie II
  - Terres de catégorie III

- Entente Première Nation Abitibiwinni
- Entente Pilogon

- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
- Nissinan de Bétiame, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsukuan

- Frontières
- Frontière internationale
  - Frontière interprovinciale
  - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 20° 34' ouest avec une variation annuelle décroissante de 11,5"  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 18  
48° 30' 00" Coordonnée géographique  
648000 m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18  
**Échelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

